

L'activité méritante du prince Frédéric dans la réorganisation de l'armée prit fin avec l'abdication de son père le roi Guillaume I^{er}.

Lorsqu'en 1847 Guillaume II se montra si inutilement réservé à l'égard de ceux qui réclamaient une nouvelle Constitution, on accusa le prince Frédéric et le futur roi Guillaume III d'avoir influencé le roi d'une façon si malencontreuse.

Au cours de la même année le ministre de Prusse à La Haye semble s'être servi de l'intermédiaire du prince Frédéric pour suggérer au roi grand-duc de ne pas se rendre cette année au Grand-Duché avant d'avoir connu le résultat de la démarche faite auprès de la Curie au sujet « des disputes qui affligent le Luxembourg, savoir celles survenues avec l'évêque Laurent. » (6)

Dans les relations si souvent tendues qui existaient entre le roi Guillaume III et sa première épouse, il incombait souvent à l'oncle Frédéric le rôle peu enviable d'arranger les choses. Rappelons que la reine Sophie se piquait d'être initiée aux arcanes de la haute politique, ce qui devait la mettre en opposition avec son mari autocrate. Voici quelques détails que nous révèle la correspondance du comte de Koenigsmarck :

Le 7. 3. 1857 le prince Frédéric « a obtenu une réconciliation telle que le couple royal dîne de nouveau en commun. »

Trois semaines plus tard, au sujet de la question de la régence à accorder à la reine, question qui pouvait rapprocher la reine de l'opposition à la Deuxième Chambre, un rapport nous apprend que le prince Frédéric avait pris parti pour la reine.

A la date du 6 janvier 1852 le comte de Koenigsmarck écrit « qu'en apparence il y a réconciliation entre le roi et la reine et le ministère. La reine se conduit avec plus de circonspection sous l'influence des conseils du prince Frédéric. » (7)

Jusqu'en l'année trouble de 1866 où le prince Frédéric se rendit à Berlin — apparemment pour plaider auprès de son beau-frère, le roi Guillaume, en faveur d'une solution favorable au Luxembourg et au Limbourg (8) — il n'eut que de faibles relations avec notre pays. Une exception est à faire pour ce qui touchait ses rapports avec la maçonnerie luxembourgeoise. Le 6. 10. 1860 celui qui était grand-maître du Grand-Orient des Pays-Bas depuis 1816 accepta la dignité de protecteur de la franc-maçonnerie du Grand-Duché, afin qu'il puisse « si jamais, contre toute attente, cela venait à être requis, lui servir de bouclier, d'égide et d'appui. » Année par année les loges du Luxembourg commémorèrent l'acceptation du protectorat en se réunissant à la « fête du prince protecteur » organisée à l'occasion de l'anniversaire de naissance du prince Frédéric. C'est au cours de l'une de ces cérémonies que le baron DE ZIEGESAR, membre de la loge d'Echternach, constata que les loges recevaient « leur part du lustre et de